



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **12 septembre 2024 à 19h00** - Date de convocation : **6 septembre 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), WECKSTEIN (pouvoir Mme ANDRIEUX), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à Mme DESCHAMPS)

APPROBATION RETOUR ARIANEGROUP – DL 34/2024

La lettre N° JSFV n° 201-24 du 30/08/2024 concernant la demande de la commune de la prise en compte par ARIANEGROUP d'un moyen d'alerte PPI (Plan Particulier d'Intervention) est lue en séance.

Considérant que les justifications avancées ne correspondent pas aux textes en vigueur, le Conseil municipal émet un avis défavorable à la demande de prise en compte par l'exploitant d'un moyen d'alerte.

Un courrier sera transmis à Monsieur le Préfet afin de solliciter son arbitrage.

Vote : Unanimité.

Le Maire, Pascal MAINGUY

